

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Jeudi 6 Mars 1924

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de M. MILLIES-LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES-LACROIX. HENRY BERENGER. DE SELVES.  
PAUL DOUMER. SERRE. G.CHASTENET. TOURON.  
RENE RENOULT. ROUSTAN. MILAN. SCHRAMECK.  
GUILLIER. FRANCOIS SAINT-MAUR. PASQUET.  
HENRY ROY. BIENVENU MARTIN. JENOUVRIER.  
JEAN MOREL. JEANNENEY. R.G.LEVY. BLAIGNAN.  
LEON PERRIER. LEBRUN. FERNAND DAVID.  
LUCIEN HUBERT. LE GENERAL HIRSCHAUER.  
FRANCOIS-MARSAL. BOIMIN-CHAMPEAUX. CLEMENTEL.

\*\*\*\*\*

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT AU SUJET  
DE LA CONVOCATION DE LA COMMISSION POUR  
AUJOURD'HUI

M. LE PRESIDENT.- A l'issue de notre séance d'hier, j'avais immédiatement écrit à M. le Président du Conseil pour lui faire part en quelques mots de ce qui s'était passé à cette séance, et j'avais fait la même communication à M. le Ministre des Finances, qui m'en avait remercié. Or, ce matin, M. le Ministre des Finances m'a téléphoné de la Présidence de la République, de la part de M. le Président du Conseil, pour me dire que celui-ci désirait être entendu aujourd'hui même d'extrême urgence par la Commission, à raison de la publication dans les journaux de notre communiqué sur la séance d'hier et pour nous entretenir des conséquences de cette publication sur la situation po-

litique et financière ainsi que sur le terme des changes. J'ai donc cru devoir convoquer sans retard la Commission et je propose d'entendre tout de suite M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Finances (Adhésion).

AUDITION DE M. LE PRESIDENT  
DU CONSEIL ET DE M. LE MINISTRE DES FINANCES  
SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A LA REALISATION  
D'ECONOMIES A LA CREATION DE NOUVELLES RESSOUR-  
CES FISCALES ET A DIVERSES MESURES D'ORDRE  
FINANCIER

(A 15 heures, M. le Président du Conseil et M. le Ministre des finances sont introduits dans la salle des délibérations de la Commission).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Président du Conseil, j'ai obtempéré à votre désir. J'ai convoqué la Commission des Finances. Je ne connais pas l'objet de la communication que vous allez lui faire, mais je dois dire que plusieurs de nos collègues, absents, m'ont prié de les excuser; nous sommes, néanmoins, en aussi grand nombre que possible et tout oreilles pour vous écouter.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Nous remercions, M. le Ministre des finances et moi, la commission des finances d'avoir bien voulu se rendre au désir que je lui ai exprimé un peu précipitamment.

A la vérité, le Gouvernement a été profondément ému de la communication faite dans certains journaux au sujet de la délibération de la commission d'hier et surtout des commentaires dont ces journaux ont accompagné cette communication, tant au sujet des projets eux-mêmes qu'au sujet

de la situation de la trésorerie.

Nous avons eu l'impression très nette que ces commentaires de journaux pouvaient avoir, dans les circonstances présentes, étant donnée la gravité de la crise, les conséquences les plus redoutables.

J'avais eu l'honneur, Monsieur le Président, de vous envoyer hier un télégramme entre cent...

M. LE PRÉSIDENT.- J'en ai donné communication à la Commission des finances avant toute chose.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL... que j'avais reçu de M. Barrère; j'ai reçu les mêmes de Washington, de Suisse, d'Angleterre. Partout, c'est la même note, on nous supplie d'aller vite et d'aboutir le plus rapidement possible. Je comprends très bien que la Commission ne partage pas, sur des projets aussi graves et aussi complexes, le sentiment du Gouvernement; ce que je lui demande, c'est de vouloir bien faire son rapport le plus tôt possible et mettre le Sénat, dans le plus bref délai, en mesure de se prononcer pour ou contre le Gouvernement. Voilà tout. Si le Gouvernement, à votre sens, se trompe, si les projets qu'il vous propose d'adopter ne vous conviennent pas, dites-le très vite, le Gouvernement s'en ira; vous le remplacerez rapidement, la crise sera peut-être conjurée. Mais ce qui serait terrible - et je pèse mes expressions, je ne suis pas au-delà, je reste en-deçà de ma pensée - ce serait de tarder. Il n'est pas possible, tant pour la situation des changes que pour la situation de la trésorerie - mais je parle tout d'abord et surtout de la situation des changes, - de prolonger la situation actuelle.

Par conséquent, nous voudrions, M. le Ministre des finances et moi, que la discussion pût commencer au Sénat, si possible, mardi. Nous insistons pour mardi et nous voudrions être entendus par vous, par conséquent, d'ici mardi le plus tôt possible sur les dispositions du projet. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous maintenons le projet de la Chambre et que, par conséquent, nous le défendrons devant vous d'abord, en séance publique ensuite, et que nous nous en irons s'il n'est pas voté. Mais il faut que cela aille vite et que le Sénat soit en mesure de se prononcer. C'est une question de gouvernement au premier chef, je dirai même plus, et je ne crois pas qu'un cabinet quelconque puisse se tirer d'affaire si les crédits ne sont pas votés; je le dis nettement. Je demande dans tous les cas qu'on ne tarde pas.

Aujourd'hui, je suis pris en séance publique par la question de la réforme électorale; je ne pense pas que cela puisse durer longtemps. Si vous pouvez commencer ou même terminer votre délibération aujourd'hui et nous entendre samedi, soit dans la matinée, soit dans l'après-midi ou même dans la matinée et l'après-midi, de manière à vous mettre en mesure de faire venir les projets en discussion publique en séance mardi, jecrois que dans ces conditions nous pourrions nous mettre d'accord sur cette procédure, même si nous sommes en désaccord sur le fond.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Président du Conseil il était bien entendu que vous aviez accepté lundi.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je précise. J'avais demandé samedi; vous avez répondu que généralement il était très difficile de réunir la commission ce jour-là; je me

suis incliné. Mais je m'attendais, je dois le dire franchement, à ce que l'opinion publique ne fût pas saisie de notre désaccord, de façon aussi bruyante et je ne prends pas la responsabilité de cette publicité.

M. LE PRESIDENT.- Je la prends, Monsieur le Président du Conseil, c'est mon devoir.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Moi, pas. Cette situation étant, je vous demande instamment d'aller vite. Je vais aller jusqu'au bout de ma pensée. Si nous ne pouvons pas commencer mardi, je remettrai ma démission ce soir même entre les mains de M. le Président de la République en lui disant que je ne peux pas gouverner faute de pouvoir assez vite.

M. LE PRESIDENT.- Je ne puis pas.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- C'est inutile. J'ai prévenu M. le Président de la République en conseil des ministres ce matin.

M. LE PRESIDENT.- Je ne dirai plus rien, Monsieur le Président du Conseil, puisque vous ne me permettez pas de donner quelques explications. Vous avez terminé, Monsieur le Président du Conseil ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.- Je suis donc venu auprès de la Commission pour lui demander de m'appeler devant elle toute la journée de samedi, et je la supplie à nouveau de procéder à l'examen des projets au cours des journées de dimanche et de lundi, de façon à mettre le Sénat en mesure, mardi, de commencer la discussion.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons en délibérer, Monsieur le Président du Conseil.

ECHANGE D'OBSERVATIONS SUR L'AUDITION QUI  
VIENT D'AVOIR LIEU - DECISION D'ENTENDRE LE GOU-  
VERNEMENT DEMAIN VENDREDI SUR LE PROJET DE LOI  
QUI EST SOUMIS A LA COMMISSION

Après le départ des membres du Gouvernement, M. LE PRESIDENT dit qu'il aurait voulu préciser devant M. LE PRESIDENT DU CONSEIL que la Commission n'avait aucunement cherché à ajourner l'examen du projet de loi sur la réalisation d'économies, la création de nouvelles ressources fiscales et diverses mesures d'ordre financier, qu'elle avait résolu d'entendre le Gouvernement sur ce projet de loi dès lundi prochain 10 mars et que, si elle n'avait pas fixé une date plus proche pour cette audition, c'était pour des motifs tout à fait étrangers à un dessein quelconque de temporisation. Mais M. le Président du Conseil n'a pas voulu écouter ~~M. le Président du Conseil~~ n'a pas voulu écouter d'explications; il s'est borné à mettre la Commission en demeure de délibérer d'urgence sur le projet de loi et de faire son rapport au Sénat dans un délai assez court, pour que la Haute-Assemblée puisse se prononcer dès mardi 11 mars. Dans ces conditions, il appartient à la Commission de décider de l'attitude qu'elle entend prendre en ce qui concerne l'examen du projet de loi qui lui est soumis.

M. ROUSTAN.- Avant tout, je tiens à dire à M. le Président, au nom de mes amis et au mien, que nous sommes fiers de l'avoir à notre tête et que nous le remercions de défendre si bien les droits et la dignité de la Commission (Applaudissements unanimes).

M. LE PRESIDENT.- La situation financière, loin de s'améliorer, devient chaque jour plus grave, et nous n'en sommes à aucun degré responsables : ce n'est pas le communiqué publié sur notre séance d'hier qui a créé ni même révélé l'état de choses actuel; ce n'est pas notre faute si le bilan de la Banque de France qui paraît aujourd'hui fait apparaître une augmentation importante de la circulation des billets (40.200 millions) et du portefeuille de notre institut d'émission ( 4.200 millions ). D'autre part, dans le "Temps" d'hier soir on a pu lire une lettre de notre collègue M. R.G.LEVY, dont les sentiments ne sont certainement pas hostiles au Gouvernement, lettre dans laquelle la situation difficile de notre trésorerie est exposée et commentée, avec l'indication d'un remède consistant dans l'émission d'un grand emprunt de consolidation.

Nous ne méritons donc aucun reproche du genre de ceux que nous adresse aujourd'hui dans le "Matin", M. Bokanowski qui a signé son article en faisant suivre sa signature de son titre de rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre. Nous n'avons pas provoqué les difficultés actuelles, et l'on ne saurait nous accuser d'avoir retardé l'application des mesures propres à diminuer ces difficultés.

Quant aux commentaires de la presse sur notre séance d'hier, nous n'y avons aucune part de responsabilité.

J'ajoute que personnellement je suis d'autant plus peiné de l'attitude de M. le Président du Conseil que j'avais hier, - mes collègues peuvent en témoigner, - agi dans le sens de la conciliation. Mais, devant le langage de M. le Président du Conseil, j'ai considéré aujourd'hui que le souci de ma dignité m'interdisait d'aller plus loin

dans cette voie (Approbation).

M. FERNAND DAVID.- Comme tous les membres de la Commission, j'ai approuvé pleinement l'attitude observée par M. le Président vis-à-vis du Gouvernement. Mais je me préoccupe des conséquences qu'auront nos décisions au point de vue de l'intérêt public. M. le Président du Conseil s'est montré, ici, nerveux et inquiet de la situation financière actuelle; peut-être les choses se seraient-elles mieux arrangées entre lui et nous si un intermédiaire qualifié avait pu s'entremettre dans cette affaire. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons aujourd'hui poursuivre plus longuement la conversation avec lui; mais serait-il d'une bonne politique de notre part de prolonger et d'aggraver un incident qui engagerait notre responsabilité collective? La sorte d'ultimatum que M. le Président du Conseil nous a adressée comprend deux points: M. le Président du Conseil nous a demandé de l'entendre dès après demain samedi 8 mars, et de mettre le Sénat en mesure de se prononcer mardi prochain 11 mars, sur le projet de loi dont nous sommes saisis. Le second point dépend de la marche que suivra notre délibération; quant au premier point, il ne nous est pas impossible de le régler à la satisfaction de M. le Président du Conseil, d'éviter ainsi la responsabilité qu'on ferait peser sur nous de la démission que le Gouvernement a menacé de donner ce soir, si nous ne nous entendons pas avec lui. Je pense donc que nous pourrions décider que nous entendrons M. le Président du Conseil samedi prochain 8 mars.

M. PAUL DOUMER.- Le projet qu'on prétend nous faire

examiner complètement et dans toutes ses parties d'ici mardi prochain 11 mars, a été très insuffisamment étudié aussi bien par l'administration que par la Chambre : devant celle-ci la question de confiance a permis de supprimer toutes les objections, toutes les demandes d'explications. Le Gouvernement prétend user ici de la même tactique : je ne saurais pour ma part renoncer à approfondir les points essentiels du projet de loi. Après avoir conduit notre trésorerie dans la situation où elle se trouve aujourd'hui, on nous doit des éclaircissements et des justifications : c'est pourquoi je suis prêt à entendre M. le Président du Conseil après demain samedi 8 mars.

M. JEANNENEY.- J'entre volontiers dans les vues de M. Fernand David et j'estime moi aussi que nous devons entendre le Gouvernement après-demain. Mais cela tranche-t-il toutes les difficultés ? Pouvons-nous prendre l'engagement, que nous a demandé M. le Président du Conseil, de faire le nécessaire pour que le Sénat soit en mesure de commencer à délibérer mardi prochain ? Je ne le crois pas, cependant je subordonne mon opinion définitive à cet égard à celle qu'exprimera M. le Rapporteur Général.

M. LEON PERRIER.- M. le Rapporteur Général estime-t-il pouvoir soumettre son rapport au Sénat dès mardi prochain ? Pour ma part, je considère qu'il nous est impossible de répondre à la mise en demeure que nous a adressée à cet égard M. le Président du Conseil en posant la question de confiance.

M. JENOUVRIER.- Si le Gouvernement voulait nous obliger à nous prononcer sans une instruction suffisante sur le projet de loi qui nous est soumis, nous aurions

certainement l'opinion publique pour nous, en nous y refusant. Mais on ne comprendrait, ni au Sénat, ni au dehors, que nous n'entendions pas le Gouvernement dès après-demain comme il nous l'a demandé. Quant à être prêts mardi prochain pour la discussion publique, nous ne pouvons rien dire à cet égard; nous verrons.....

M. PASQUET.- Il est très possible de modifier la procédure que nous avons adoptée hier pour l'examen du projet de loi, en décidant que nous entendrons le Gouvernement samedi au lieu de lundi sur ce projet. Nous verrons ensuite dans quelle mesure nous pourrions saisir le Sénat de nos conclusions la semaine prochaine.

M. HENRY ROY.- J'incline, moi aussi, à accepter que <sup>nous</sup> entendions le Gouvernement dès après-demain. M. le Président du Conseil, dans son intervention verbeuse auprès de la Commission, a cherché à déplacer les responsabilités; il est évident qu'il ne serait pas fâché de se débarrasser sur nous, en donnant sa démission, du poids d'un passé singulièrement lourd. Je suis d'avis de lui refuser cette satisfaction en consentant à l'entendre au jour fixé par lui. Nous prendrons ensuite nos responsabilités.

M. RENE RENOULT.- Il m'a semblé que M. le Président du Conseil s'était ému de l'exposé que nous a présenté hier M. le Rapporteur Général parce qu'il considérait que les tendances de cet exposé répondaient au sentiment de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai cependant indiqué dans la lettre que j'ai adressée hier soir à M. le Président du Conseil que la Commission avait sursis à toute décision

jusqu'à demain vendredi.

M. RENE RENOULT.- M. le Président du Conseil nous a déclaré que son émotion était due à la publicité donnée dans la presse au désaccord existant entre le Gouvernement et la Commission sur le projet de loi qui nous est soumis. Son audition par la Commission ne changera rien à cette situation. Dès lors, mieux vaudrait peut-être fixer l'audition à demain vendredi : ainsi nous connaîtrions plus tôt le point de vue du Gouvernement et nous prendrions plus tôt également nos résolutions définitives.

M. PAUL DOUMER.- Il serait contraire à la méthode toujours suivie par la Commission d'entendre le Gouvernement avant d'avoir statué. Hier il a été décidé que, fidèles à cette méthode, nous nous prononcerions sur les points essentiels du projet qui nous est soumis et qu'ensuite le Gouvernement serait convoqué, que nous lui ferions connaître nos résolutions. Pourquoi ne pas nous en tenir à cette procédure ? Commençons donc notre délibération le plus tôt possible, mais prononçons-nous avant d'entendre le Gouvernement.

M. RENE RENOULT.- Je n'insiste pas pour que l'audition du Gouvernement ait lieu demain vendredi.

M. LEBRUN.- La proposition d'entendre le Gouvernement dès demain vendredi avait déjà été faite par moi hier j'estimais, en effet, et j'estime encore que, dans une affaire aussi grave que celle dont nous sommes saisis, nous ne pouvions nous prononcer sans avoir entendu le pour et le contre, la thèse et l'antithèse, que par consé-

quent il fallait convoquer le Gouvernement le plus tôt possible.

M. PAUL DOUMER.- Sans avoir pris aucune résolution

M. LEBRUN.- Dès hier, à la suite de l'exposé magistral de M. le Rapporteur Général, certaines conclusions se sont imposées à nous; depuis nous y avons encore réfléchi et nous nous sommes prononcés, on peut le dire, définitivement chacun dans notre fort intérieur. L'heure est donc venue d'entendre le Gouvernement.

M. BLAIGNAN.- J'appuie la proposition d'entendre le Gouvernement demain vendredi. C'est un véritable jugement que la Commission est appelée à rendre sur le projet qui lui est soumis : elle a écouté hier l'attaque il convient qu'avant de se prononcer elle écoute demain la défense. Peut-être d'ailleurs M. le Président du Conseil, se montrant conciliant, accepterait-il que nous renvoyions d'abord à la Chambre une partie seulement du projet voté par elle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je n'ai pas d'objections à formuler contre la proposition d'entendre le Gouvernement soit demain soit après-demain; je pense au contraire que, plus tôt cette audition aura lieu, mieux cela vaudra et j'ajoute qu'il ne saurait jamais y avoir de la part de notre Commission refus d'entendre le Président du Conseil, spécialement l'actuel Président du Conseil.

Mais de ce que nous entendrons M. Poincaré il ne résultera pas que toutes les difficultés seront supprimées. Que vient de nous dire M. le Président du Conseil Ceci à peu près textuellement : "Il serait funeste que la

situation présente se prolongeât, le Gouvernement désire que le Sénat délibère, dès mardi prochain, sur le projet de loi qui lui est soumis, et si la Commission ne me garantit pas aujourd'hui qu'il en pourra être ainsi, je remettrai ce soir la démission du cabinet au Président de la République. C'est là de ma part une décision mûrement réfléchie; je l'ai annoncée ce matin au chef de l'Etat au cours du Conseil des Ministres." Donc on ne nous demande pas seulement d'entendre le Gouvernement; on exige que nous garantissions que le Sénat pourra délibérer dès mardi prochain sur le projet de loi.

Eh bien ! il me paraît que c'est là le point vif du débat : M. Fernand David l'a effleuré en exprimant le regret qu'il n'y ait pas eu un intermédiaire entre la Commission et M. le Président du Conseil et que celui-ci ait apporté ici toute sa nervosité. Mais il reste à savoir si M. le Président du Conseil n'a pas commis un acte contraire à la Constitution en venant poser la question de confiance devant une Commission parlementaire; en nous menaçant de démissionner si nous ne donnions pas satisfaction à toutes les exigences.

L'incident qui vient de se produire est peut-être unique dans l'histoire du Sénat ; il n'a eu aucun précédent, même pendant la guerre. Pour le régler il y a un arbitre tout désigné : c'est M. le Président du Sénat, qui a été, il est vrai, surtout l'élu d'un groupe aux hautes fonctions qu'il occupe, mais qui est un homme de conciliation et de plus ami personnel de M. le Président du Conseil. Nous pourrions donc charger notre Président de conférer avec M. le Président du Sénat sur la situation

qui nous est faite et aussi sur la fixation, que demande dès à présent M. le Président du Conseil, de l'ordre du jour de la séance que tiendra la Haute-Assemblée mardi prochain.

Quant à moi, je déclare que si la Commission le désire, je serai prêt à soutenir, en son nom, la discussion du projet de loi dont nous avons commencé hier l'examen dès mardi prochain; que mes collègues ne soient donc arrêtés par aucun scrupule à cet égard pour prendre les résolutions qui leur paraîtront opportunes : je suis aux ordres de la Commission. Je ferai seulement observer que si nous n'entendons M. le Président du Conseil que samedi, il sera pour ainsi dire impossible que mon rapport soit imprimé et distribué pour mardi. En effet, M. le Président du Conseil ne se contente pas du projet en 11 articles que j'avais préparé....

M. LE PRESIDENT.- Et dont je lui ai communiqué un exemplaire, en même temps que du bordereau d'économies que nous avons dressé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est la totalité du projet voté par la Chambre que M. le Président du Conseil veut voir soumettre au Sénat. Or, ce projet comprend plus de 100 articles ; la Commission aura-t-elle le temps de les examiner tous de manière que mon rapport puisse être prêt pour mardi ? J'en doute fort.

Autre question : il m'a semblé que peut-être ma personnalité constituait un obstacle à l'accord entre la Commission et le Gouvernement (Protestations). Il est bien vrai que j'ai toujours observé vis-à-vis du Gouvernement, à qui je ne dois rien, une attitude indépendante; je ne suis

cependant pas l'adversaire du cabinet, je l'ai bien montré à propos de l'occupation de la Ruhr, je n'ai fait preuve à l'égard des hommes qui sont au pouvoir ni d'intransigeance ni d'animosité. Mais si ma personne gênait le Gouvernement, si l'on ne pouvait s'accommoder de la très haute conception que j'ai toujours eue de la vie parlementaire, je serais tout disposé à m'effacer (Nouvelles protestations).

M. PAUL DOUMER.- Ne posez pas à votre tour la question de confiance !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je suis persuadé que tous les membres de la Commission me donnent leur confiance mais nous sommes à un moment dramatique de l'existence nationale, et si mes collègues pensent qu'en cessant d'être rapporteur général je <sup>rendrais</sup> ~~woudrais~~ plus aisé le règlement des difficultés actuelles ... (Voix nombreuses : Non ! Non !)

Je remercie la Commission de me manifester sa sympathie, et je me résume en demandant que soient tranchées successivement les deux questions suivantes : 1° pouvons nous accepter de nous engager dès aujourd'hui à saisir le Sénat de nos conclusions mardi prochain ? 2° est-il admissible que le chef du Gouvernement menace de sa démission une commission parlementaire ? N'y a-t-il pas lieu de faire part immédiatement à M. le Président du Sénat de l'incident qui s'est produit ici tout à l'heure ?

M. FERNAND DAVID.- Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous les membres de la Commission en disant qu'unanimement nous approuvons l'attitude de M. le Président et de M. le Rapporteur Général, entre lesquels nous ne

faisons aucune différence, et que tous deux défendent admirablement les droits et la dignité de la Commission. (Approbation unanime). Pour ce qui est de l'ultimatum que nous<sup>a</sup>/adressé M. le Président du Conseil, j'estime que les paroles de M. Poincaré ont dépassé sa pensée et j'ajoute qu'il nous est impossible de nous engager à saisir le Sénat de nos conclusions dès mardi prochain. Mais nous ferions oeuvre de conciliation en appelant le Gouvernement devant nous le plus tôt possible. Si cette audition n'aboutit pas à un accord, du moins n'aurons-nous pas assumé la responsabilité d'une démission du cabinet. *Si* il plaît à M. le Président du Conseil de se retirer, j'aime mieux que l'attitude de notre Commission ne puisse pas servir de prétexte à sa retraite. Convoquons le donc immédiatement, et alors, même s'il démissionne ce soir, c'est nous à qui le public donnera raison !

M. PAUL DOUMER.- Il est certain que la question de confiance ne saurait être légitimement posée devant une Commission puisque les Gouvernements ne sont responsables que devant les Assemblées législatives. Nous n'avons donc pas à tenir compte des paroles de M. le Président du Conseil menaçant de donner sa démission. Persévérons seulement dans la décision que nous avons déjà prise de travailler sans retard à l'examen du projet de loi dont nous sommes saisis; convoquons M. le Président du Conseil, comme il nous l'a demandé, pour après-demain samedi, il n'aura rien à nous reprocher; et je suis bien sûr qu'il ne maintiendra pas son ultimatum relatif à la date où le Sénat, suivant lui, doit être mis à même de délibérer !

M. LE PRESIDENT.- On a proposé d'entendre M. le Président du Conseil après-demain samedi. Je vais mettre cette proposition aux voix.

M. LEBRUN.- Je demande que la Commission soit plutôt consultée sur ma proposition tendant à convoquer M. le Président du Conseil pour demain vendredi; si M. le Président du Conseil n'accepte pas cette date plus rapprochée, la Commission se trouvera en excellente posture vis-à-vis du Gouvernement, des Chambres et de l'opinion publique (Adhésion).

La proposition de M. LEBRUN tendant à convoquer le Gouvernement pour demain vendredi est mise aux voix et adoptée à l'unanimité de 17 votants.

M. LE PRESIDENT.- Je vais écrire immédiatement à M. le Président du Conseil pour lui faire part de la décision, d'entendre le Gouvernement dès demain, soit dans la matinée soit dans l'après-midi. Mais nous pouvons prévoir que M. le Président du Conseil n'acceptera pas de venir devant nous dans l'après-midi de demain, retenu qu'il sera à la Chambre par la discussion des interpellations sur la politique intérieure du Gouvernement.

J'ajoute qu'il me paraît être de mon devoir d'informer M. le Président du Sénat de l'incident qui s'est produit ici tout à l'heure, à savoir que M. le Président du Conseil nous amencés de donner sa démission, si ce soir même, nous ne prenions pas l'engagement de mettre à même le Sénat de délibérer, dès mardi prochain, sur le projet de loi dont nous sommes saisis (Approbaton).

M. JENOUVRIER.- Il va de soi, je pense, que si, pour un motif quelconque M. le Président du Conseil ne pouvait venir devant nous demain vendredi, nous serions à sa disposition pour l'entendre après, demain samedi à l'heure qu'il fixerait (Adhésion).

M. LE PRESIDENT.- Le projet en 11 articles et le bordereau d'économies dont il a été question hier ne pourront être distribués aux membres de la Commission que demain matin. Il est donc impossible que nous délibérions ce soir sur ces textes et sur le projet voté par la Chambre (Approbation).

M. SCHRAMECK.- Nous avons seulement décidé de convoquer le Gouvernement pour demain. Or, M. le Président du Conseil a exigé également que nous prissions des engagements au sujet de la date où le Sénat pourrait délibérer; si nous ne prenons pas ces engagements, nous devons nous attendre à ce que le cabinet démissionne ce soir.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas à prévoir cette éventualité ! (Approbation).

M. FRANCOIS MARSAL.- Il y a certaines questions qui devront être soulevées lorsque nous entendrons le Gouvernement : celui-ci cherche des responsables de la crise des changes qui est devenue aigüe depuis le mois de janvier, et il semble bien, d'après ce que nous a dit tout à l'heure M. le Président du Conseil et d'après ce qu'a écrit aujourd'hui dans le "Matin" le rapporteur général de la Commission des finances de la Chambre, que ce soit nous qu'on veuille mettre en cause

à ce sujet. Eh bien ! pour répondre à cette accusation, je demanderai au Gouvernement comment se décompose le portefeuille de la Banque de France depuis le mois de janvier, ce qu'il contient de bons du Trésor à côté du papier commercial.

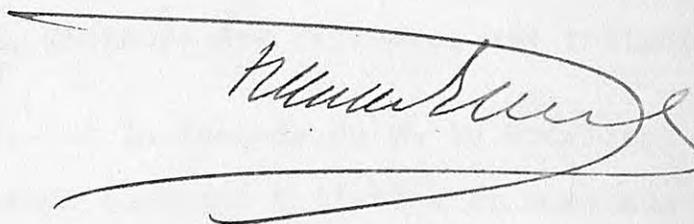
M. JENOUVRIER.- Dans la lettre qu'il va adresser à M. le Président du Conseil, M. le Président pourrait dire que la Commission est résolue à pousser le plus rapidement possible ses travaux en ce qui concerne le projet de loi soumis à son examen.

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION.- Cela va de soi puisque nous convoquons le Gouvernement pour demain !

M. PASQUET.- Il faudrait que le Gouvernement nous fît connaître, dès demain, son sentiment notamment sur le bordereau d'économies qui lui a été communiqué.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président de la Commission  
des Finances :



\*\*\*\*\*